

Elodie et Damien VALAIRE
Conseillers en Immobilier
07 84 65 56 77
elodie.valaire@safti.fr
N° 888 086 345 – RSAC de VIENNE

Mandat de location

Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers partagés entre le Locataire et le Bailleur :

10% du loyer annuel hors charges.

Règle de répartition des honoraires entre le Locataire et le Bailleur :

- La part des honoraires à la charge du Locataire est d'au maximum 50%,
- Le montant des honoraires à la charge du Locataire est au maximum de 8€ / m2,
- Le montant des honoraires à la charge du Bailleur est la somme restante.

Frais de gestion

Nos frais de gestion s'élèvent à **9% du Loyer mensuel** (garantie Loyers impayés incluse)
Soit 6.8 % d'honoraires de gestion et 2.2 % de garantie Loyers impayés

Etat des Lieux

Les états des lieux sont facturés 3 € / m2 au locataire et pour le bailleur.

Nos services associés

- Quittancement des locataires,
 - Encaissement des Loyers,
 - Encaissement CAF,
 - Comptes rendus de gestions,
 - Règlement des propriétaires,
 - Gestion des travaux,
 - Règlement des fournisseurs,
 - Aide à la déclaration de revenus,
 - Relance des locataires,
 - Ouverture et suivi des contentieux.
-